

LES FORUMS

Sur le risque professionnel

Organisés par la Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT)

« DIALOGUE SOCIAL ET SANTE AU TRAVAIL »

Vendredi 30 octobre 2015
PARIS

Depuis plusieurs années la MNFCT organise régulièrement des Forums nationaux sur le risque professionnel sur des thématiques diverses : quelle culture de prévention pour les territoriaux, quelles formations pour la santé au travail, l'Europe impose-t-elle un modèle de services publics, etc...

Ces événements ont un format maintenant abouti. Sur une journée, des intervenants (tes) du monde territorial débattent et confrontent leurs avis et opinions, puis un dialogue s'établit avec la salle. Les interlocuteurs ainsi rassemblés sont des élus, des cadres gestionnaires, des DRH, des professionnels de santé et du social, des responsables syndicaux territoriaux, des mutualistes.

Des actes sont édités par la mutuelle à la suite de cette journée de façon à marquer la poursuite du débat, à l'enrichir dans le temps.

Les thématiques choisies sont des sujets d'actualité et de préoccupation du monde territorial pour lesquels la mutuelle joue son rôle de passeur, d'intermédiation, de mouvement social, complétant sa fonction de gestionnaire de la complémentarité maladie et de la prévoyance, et d'acteur de prévention santé.

La MNFCT a une légitimité à le faire parce qu'elle a été créée comme première mutuelle professionnelle pour les territoriaux dès 1933.

Depuis, elle n'a cessé de réfléchir, de prendre position, dans les limites de ses prérogatives, et a contribué à mener le débat dans les instances et parmi les agents sur les dossiers du présent comme à faire connaître l'histoire de la fonction publique territoriale.

Cela a été entrepris notamment à travers l'édition de livres et d'études et depuis une quinzaine d'années par l'organisation des Forums.

LA MNFCT, UNE MUTUELLE ENGAGÉE AU CÔTÉ DES TERRITORIAUX

La MNFCT est une mutuelle professionnelle nationale. Elle s'adresse aux agents territoriaux, actifs et inactifs, ainsi qu'à leur famille. Elle couvre également les fonctionnaires travaillant dans les structures délégués et parapubliques comme les offices HLM, les entreprises et syndicats gestionnaires de services publics locaux, etc...

La MNFCT est adhérente de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF) et participe activement au fonctionnement de ses instances notamment dans les Unions de gestion et Unions régionales. Elle est en particulier partie prenante à l'UMIF qui gère un patrimoine de service de soin et d'accompagnement mutualiste en région parisienne et de l'UMIS qui gèrent des établissements de santé et de réinsertion sociale en Ile de France.

Organisée en sections régionales ou départementales, la MNFCT a rejoint dorénavant le groupe MACIF et est active dans le pôle santé prévoyance de ce groupe.

La prévention, la santé au travail font parties d'une longue tradition à la mutuelle. C'est ainsi que celle-ci a participé à la création du Fond de prévention de la CNRACL (caisse de retraite des agents territoriaux) près de la Caisse des dépôts et consignations, qui intervient activement pour promouvoir une culture et des projets de prévention santé dans les collectivités territoriales.

La MNFCT s'est dotée de façon originale d'une mutuelle dédiée, spécialisée dans l'organisation, tout au long de l'année et dans toute la France, en collectivité ou dans ses locaux, d'initiatives de prévention, de formation, d'information, d'opérations de détection. Préformance, qui est agréé comme organisme de formation, devenue MNFCT-Prévention, organise notamment les Mardi territoriaux qui, sur une journée thématique, s'adressent à des cadres, des responsables syndicaux et mutualistes territoriaux.

La mutuelle, qui participe elle-même à la gestion d'un Centre de reclassement professionnel(CRP), s'est intéressée de façon pionnière au reclassement des agents territoriaux qui est devenu maintenant, avec l'allongement des carrières et le vieillissement des agents, un sujet de préoccupation dans un grand nombre de collectivités.

Dans ce cadre, la MNFCT a signé des conventions de partenariat avec plusieurs délégations régionales de la FAGERH (Fédération des associations gestionnaires d'établissements pour la réadaptation des personnes handicapées) qui représente 140 CRP sur toute la France.

La mutuelle a édité plusieurs guides d'accès des agents territoriaux au reclassement et aux CRP.

DIALOGUE SOCIAL ET SANTE AU TRAVAIL

Améliorer le bien-être des agents au travail, tenir compte de l'évolution de leurs capacités physiques et intellectuelles nécessitent de l'anticipation de la part des employeurs et des cadres gestionnaires et RH, mais aussi des agents eux-mêmes et de leurs représentants. Il s'agit de ne plus privilégier une culture et des pratiques de réparation, même si elles sont indispensables, et d'organiser, avec efficacité, la prévention, la détection, l'information et la sensibilisation aux risques éventuels afin de les circonscrire.

Il convient par ailleurs, de tenir compte des évolutions, à la fois de la carte territoriale et des dotations budgétaires en baisse, comme de l'allongement des carrières, du vieillissement et de l'usure des agents.

De récentes lois et des protocoles d'accord ont maintenant formalisé le dialogue social et la santé au travail dans la fonction publique territoriale montrant la préoccupation et l'implication des partenaires sociaux devant le mal être au travail, les accidents et les maladies professionnelles.

Dans ce contexte, le dialogue n'est plus simplement une obligation de principe et réglementaire, c'est un outil efficace pour développer une bonne santé au travail. Il oblige chacun à se déterminer.

Le législateur a organisé ces dernières années le cadre réglementaire de ce travail à mener.

On pense notamment à la loi du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social, à l'accord sur la santé au travail dans la fonction publique du 20 novembre 2009 ; à l'accord sur la prévention des risques psycho-sociaux dans la fonction publique du 22 octobre 2013.

La loi de 2010 vise en particulier le renforcement de la place de la négociation dans la fonction publique, elle précise les conditions de la validité politique d'un accord, elle consacre l'élection comme source de la représentativité et de la légitimité des organisations syndicales, enfin elle crée ou modifie différentes instances de concertation comme la création d'un conseil commun de la fonction publique, et des CHSCT qui jusqu'à présent n'étaient pas présents dans les collectivités territoriales où, certes d'autres instances existaient déjà comme les comités techniques paritaires et les commissions administratives paritaires mais là, la création et le fonctionnement d'une instance dédiée aux conditions de travail, à la santé au travail des agents, est maintenant affirmée.

La loi permet aussi la création de comités techniques ad hoc sur des sujets d'intérêt collectif, avec des attributions élargies puisqu'ils doivent être obligatoirement consultés sur des sujets d'importance comme les effectifs, les compétences des agents, les grandes orientations en matière indemnitaire, l'insertion professionnelle, etc...

L'accord du 20 novembre 2009 concerne les 3 fonctions publiques et vise les objectifs et moyens, l'organisation de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail des agents de la fonction publique.

Il souhaite organiser en particulier la connaissance des risques pour mieux les prévenir, identifier les facteurs de pénibilité, développer une véritable culture de santé au travail, décloisonner les politiques de prévention en s'appuyant sur les travaux de l'INRS et de l'ANACT, réorganiser et étendre le champ des compétences des instances de prévention, envisager la reconnaissance et la réparation des accidents et maladies professionnelles.

Dans ce cadre sont prévus un plan national de lutte contre les risques psychosociaux et la prévention des troubles musculo-squelettiques.

La formation des cadres aux problématiques de santé au travail comme l'accompagnement des agents par la simplification des procédures de reconnaissance des accidents et des maladies professionnelles, leur délai d'indemnisation, est aussi mentionné.

Dans la suite, l'accord du 22 octobre 2013 ciblera spécifiquement les risques psychosociaux et vise à intégrer ses risques spécifiques au même titre que les autres risques professionnels. Dans le cadre du plan national, chaque employeur public devra établir un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Le protocole établit certaines conditions primordiales comme la participation des agents à chaque étape du processus de mise en place des plans, le rôle de l'encadrement dans la formation à la prévention des RPS, le rôle indispensable des CHSCT.

Il est aujourd'hui utile de rappeler le rôle indispensable de ces instances et du dialogue social, dans la prévention des risques professionnels et pour promouvoir la santé, le bien-être au travail dans les collectivités territoriales au moment où des remises en cause se font jour.

C'est un des objets du FORUM 2015

DEROULEMENT DU FORUM 2015

Accueil 8h30

Discours de bienvenue : Jacques Chemarin, Vice-président du groupe MACIF, Président de MACIF Mutualité : 9h15

Animation de la journée : Patrick Martin-Genier, chroniqueur, enseignant au CNFPT, maître de conférences à l'IEP Paris

Table ronde : « Santé au travail, quels positionnements des partenaires sociaux ? » 9h30/11h

Grand témoin : François Desriaux, rédacteur en chef de la revue « Santé et travail »

Intervenants en tribune : Christelle Trouvé-Fabre, Fédération CGT des services publics
Jacky Benhamou, Vice-président du SNDGT (Syndicat des directeurs généraux territoriaux)
Hervé Lanouzière, Directeur général de l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail)

Pause : 11h/11h30

Table ronde : « Quelles places des instances représentatives dans le dialogue social sur la santé ? »

Grand témoin : Sébastien Meurant, Vice-Président de l'AMIF (Association des Maires d'Ile-de-France), Maire de Saint-Leu-La Forêt, Conseiller départemental du Val d'Oise

Intervenants en tribune : Patrick Campagnolo, Fédération UNSA territoriaux
Aurore Barthel, DRH, Ville de Saint-Denis (93)
Patrice Girot, Président de la région IDF du SNDGT

Repas : 13h/14h

Intervention 14h/14h15 : Jean-Robert Massimi, Directeur général du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale

Table ronde : « Le reclassement professionnel, un enjeu du dialogue social » 14h15/15h45

Grand témoin : Florence Carruel, Présidente de l'Association nationale des médecins préventeurs des personnels territoriaux

Intervenants en tribune : Bruno Jarry, DRH, Ville et communauté d'agglomération du Mans
Jean-Luc Pirenet, SNUCLIAS-FSU
Bernard Laferrière, Président de la FAGERH (Fédération des Associations Gestionnaires d'Établissements pour la Réadaptation des Handicapés)

Conclusions des travaux 15h45/16h : Eric Marazanoff, Président de la MNFCT

Après chaque présentation thématique par le (la) grand (e) témoin, la parole est donnée aux intervenants qui réagissent et donnent leur avis. Puis, l'animateur, Patrick Martin-Genier, donne la parole à la salle pour un débat.

La journée sera enregistrée et les travaux seront retranscrits dans des Actes qui seront publiés par la mutuelle.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Lieux : Amphithéâtre du siège de la MACIF, 17/21 Place Pernet 75015 Paris, métro : Félix Faure, ligne 8

Date : Vendredi 30 Octobre 2015

Horaires : Accueil 8h45, Fin de la journée 16h

Le repas sera pris sur place, la participation à la journée est gratuite

Les personnes voulant suivre et participer aux travaux doivent s'inscrire au préalable sur : preformance@mnfct.fr

Ou écrire à : MNFCT, Forum 2015, 22 Rue des Vignerons 94686 Vincennes Cedex

Pour tous renseignements : daniel.cresson@mnfct.fr ou 01 41 93 49 44